

Communiqué de Presse

Philippe Kaltenbach
Sénateur des Hauts-de-Seine
Maire de Clamart

Le 14 octobre 2013

Le projet de loi ALUR prévoit le rattachement de tous les Offices Publics de l'Habitat à un EPCI en 2017

Philippe Kaltenbach veut exonérer les OPH de la future métropole de Paris

Philippe Kaltenbach, Sénateur des Hauts-de-Seine et Maire de Clamart, a déposé un amendement (ci-joint) au projet de loi ALUR et a interpellé l'ensemble des Président(e) d'Office Public de l'Habitat des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne afin d'appeler leur attention sur les conséquences de leur rattachement à un EPCI unique sur le territoire de la future métropole de Paris.

Philippe Kaltenbach déclare : «L'article 52 du projet de loi « ALUR » dont l'examen débute au Sénat le 22 octobre prochain, dispose « qu'à partir du 1er janvier 2017, un office public de l'habitat ne peut être rattaché à une commune dès lors que celle-ci est membre d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat. » Au sein de la future métropole du Grand Paris, la création d'un nouvel EPCI unique à la date du 1er janvier 2016 impliquerait donc le rattachement à ce dernier de 46 Offices Publics de l'Habitat. »

*Le sénateur PS ajoute : **Une telle échelle, trop importante, ne saurait être pertinente et opérante** dans la gestion du parc existant comme dans le développement de l'offre actuelle. Aussi, **je souhaite proposer, par voie d'amendement, d'exonérer le territoire de la future métropole du Grand Paris de cette disposition. J'ai en outre écrit aux Présidents des OPH concernés pour les sensibiliser à ma démarche.** »*

Il conclut : «J'ai aussi voulu attirer leur attention sur le fait qu'une telle initiative n'excluait en rien une réflexion ultérieure sur la nécessité de regrouper les offices publics de l'habitat implantés sur le territoire de la Métropole, notamment à l'échelle des futurs territoires et ce, afin de rationaliser leur action.»